



E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2017 – 17 du 20 décembre 2017

**Objet : Vote du budget primitif du budget annexe de l'exercice 2018**

L'an deux mille dix-sept, le 20 décembre, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 08 décembre 2017.

Etaient présents :**Membres élus des Collectivités :**

Conseillers Départementaux : Gérard Lambert-Motte, Président de l'Établissement Public

Maire de la Commune de La Roche-Guyon : Christine Forge

Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Geneviève Bernard

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Marie-Agnès Lanthier

Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Michel Chialvo

Représentants du personnel : Olivier Lopes, titulaire

Damien Le Bigot, titulaire

Absents excusés ayant donné un pouvoir :**Membres élus des Collectivités :**

Conseillers Départementaux : Agnès Rafaitin, Alexandre Pueyo, Sophie Borgeon

Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Alain Schmit

Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Annick Aubert

Absents excusés :**Membres élus des Collectivités :**

Conseillers Départementaux : Jean-Pierre Muller, Jeanne Docteur

Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon

Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat

Représentants de l'Etat : DRAC : Nicole Da Costa

Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Bernard Toubanc, Frédéric Frank

Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Jean-Charles Pinchon

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de membres présents : 7

Nombre de votants : 12

Etaient également présents :

- Véronique Flageollet-Casassus, Directrice de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Michel Jourdeuil, Chargé de mission pour les Parcs et Jardins, Direction de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Marie-Laure Atger, Directrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Hélène Debrix, Directrice Adjointe de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)

CONSIDERANT,**A la section d'exploitation :**➤ En dépenses :

- L'augmentation de la quote-part de la masse salariale et des frais généraux affectés au budget annexe, équivalente à celle prévue au budget principal
- Le niveau des achats de marchandises évalué à 72 684 €, concernant notamment des achats importants de livres comme chaque année, dont le catalogue de l'exposition *Liancourt* et la conception d'un livret à destination des enfants en français et en anglais
- La somme de 9 500 € prévue pour financer les dépenses d'éclairage du potager inscrites à la section d'investissement courant du budget principal

➤ En recettes :

- Un niveau de ventes de marchandises en hausse de 3 000 € par rapport au compte administratif 2016
- Une prévision de recettes de privatisation en hausse de 30 800 € par rapport aux prévisions 2017 pour un total de 55 800 € en raison du développement de la halte fluviale et plus particulièrement d'un contrat signé avec Scenic Tour pour 18 rendez-vous en 2018
- La valeur prévisionnelle du stock au 31 décembre 2018 de 181 707 €

Que le résultat prévisionnel de l'exercice est équilibré.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, approuve le budget primitif du budget annexe de l'exercice 2018.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 12



Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le Président de l'E.P.C.C.
Gérard Lambert-Motte

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le